



PRÉFET DE L'ORNE

Contact presse :

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle
02.33.80.62.05

Alençon, le 10 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PREFET DE L'ORNE

Pollution atmosphérique par particules ultrafines dans l'Orne (PM10)

Air Normand informe qu'un épisode de pollution atmosphérique par particules ultrafines (PM10), lié à des conditions météorologiques anticycloniques est en cours sur le département de l'Orne et devrait persister pour demain samedi 11 février.

Le préfet de l'Orne recommande aux personnes qui peuvent présenter une sensibilité particulière à cette pollution (jeunes enfants, personnes âgées, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants cardiaques et insuffisants respiratoires chroniques), d'éviter toute activité sportive ou physique intense.

Il convient d'être attentifs aux irritations oculaires, nasales et/ou respiratoires.

Il leur est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants.

En outre, par mesure de prévention, le préfet de l'Orne préconise :

- de limiter l'usage des véhicules à moteur au strict nécessaire et en particulier les véhicules diesel anciens ou de limiter l'usage ;
- de réduire la vitesse sur la route ;
- de limiter le chauffage au bois et au charbon ;
- de ne pas brûler de déchets verts.

L'évolution de la situation peut être suivie sur le site Internet d'Air Normand : www.airnormand.fr.

Des recommandations et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet des services de l'État dans l'Orne : www.orne.gouv.fr.